

## L'axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras. Emergence d'un pôle grand régional ?

Pascal SCHLEIPER

### Résumé

Attribuer le caractère « grand régional » à un axe commercial tel que l'axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras, ne peut être fait que si ce dernier affiche des caractéristiques propres à une telle structure. Il nous incombe donc de vérifier ces caractéristiques et de les comparer à celles d'un espace défini comme ayant une zone d'influence grand régional. Nous avons choisi, comme espace de référence, le pôle Ans-Alleur-Rocourt de l'agglomération liégeoise.

Naturellement, cet objectif n'a pu être atteint qu'après un travail préalable qui avait procédé, entre autres

- au relevé des mutations urbaines et commerciales qui ont favorisé l'émergence de l'axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras, véritable continuum économique de près de 5 km;
- à l'analyse de l'ensemble du commerce de détail réparti tout au long de cet axe;
- à la mesure de l'évolution des anciennes structures et à des comparaisons avec d'autres structures commerciales typiques de notre pays;
- à l'évaluation de l'impact des nouvelles structures de l'axe.

### Mots-clés

grand régional, axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras, ampleur de l'impact du centre commercial Ville 2, pôle Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras

### Summary

*You can label « large regional » a trade axis such as the Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras axis only if it has the distinctive characteristics of such a structure. Therefore we had to check these characteristics and to compare them to those of an area defined as having a « large regional » zone of influence. The Ans-Alleur-Rocourt pole near Liege has been chosen as a reference.*

*Of course, this objective could not be reached without a preliminary work consisting of, among others :*

- *taking down the urban and trade transformations furthering the emergence of the Charleroi Centre - Gilly Quatre-Bras axis, a real economic continuum almost 5 km long;*
- *analysing the range of retail traders along this axis;*
- *measuring the evolution of the old structures and comparing them to other distinctive trade structures of our country;*
- *evaluating the effects produced by the axis new structures.*

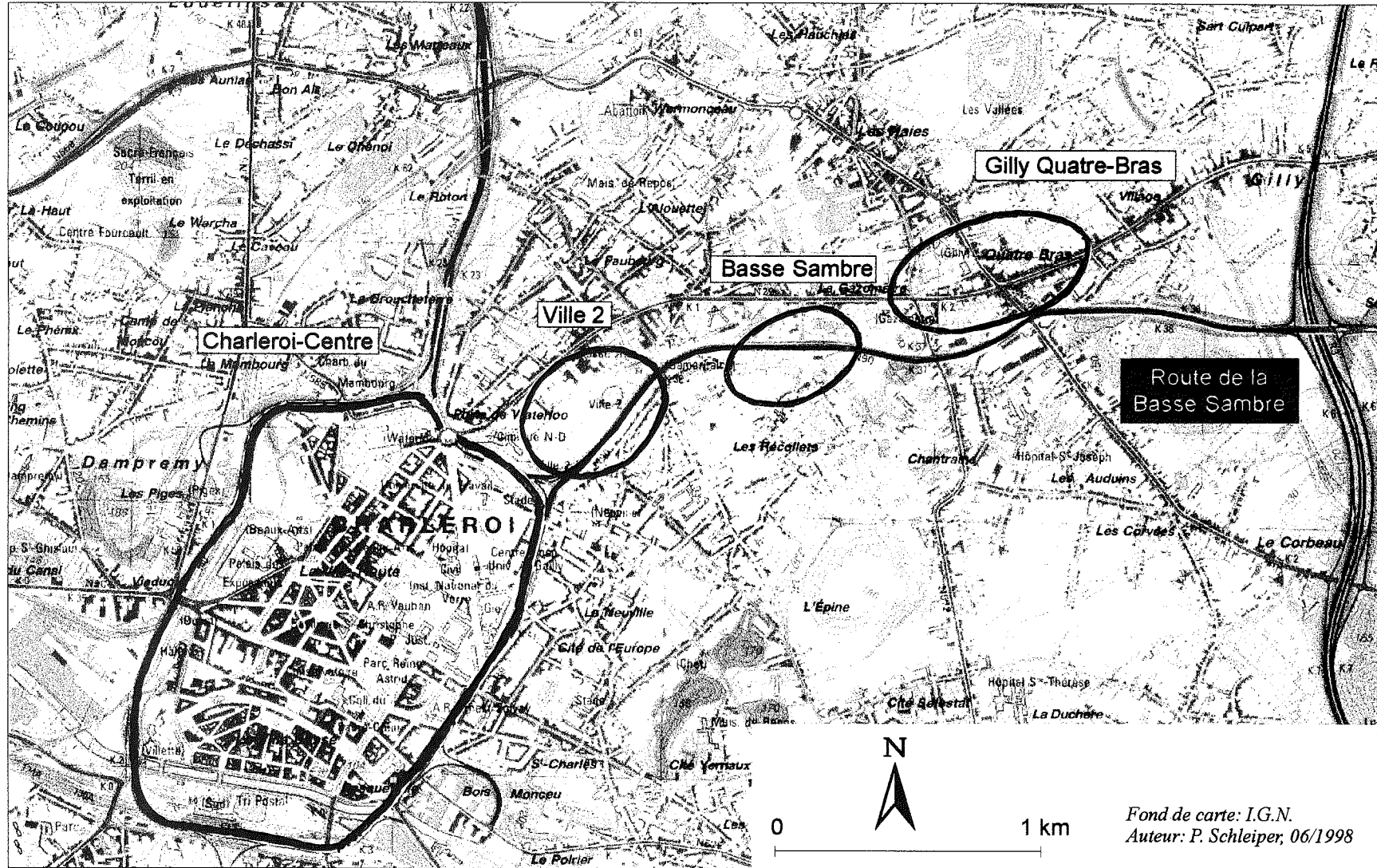
### Keywords

*large regional, Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras axis, importance of the impact of the Ville 2 shopping center, Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras pole*

Avec ses 206 491 habitants au 1/1/95, Charleroi est la ville la plus peuplée de Wallonie. (Comme tous les autres chiffres qui concernent les populations des communes, ce chiffre est tiré du Tableau 00.01, Population du Registre national au 1/1/95, diffusé par l'Institut National de la Statistique. En ce qui concerne les populations des

sections de Charleroi - anciennes communes -, leurs chiffres nous ont été fournis par l'Echevinat de la Population de la Ville de Charleroi.) Issue de la fusion de quatorze communes avec l'ancienne ville de Charleroi, son rôle de métropole régionale est parfois contesté en raison de l'absence d'université et d'un poids administratif

Figure 1 : Nodules commerçants de l'axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras



relativement faible, même si elle est récemment devenue capitale sociale de la Région wallonne en accueillant les administrations centrales du FOREM, de l'AWIPH, de la SRWL ainsi que le Fonds du Logement.

Autrefois essentiellement tournée vers les industries extractives, métallurgiques, chimiques et verrières, Charleroi a entrepris aujourd'hui une reconversion de ses activités. Des zones nouvelles de forte attractivité (J. Yernaux, 1994) apparaissent, s'implantant en site propre ou réutilisant d'anciennes friches industrielles. C'est le cas notamment sur l'axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras, dont la dorsale est constituée par la route de la Basse-Sambre (N90) et où une composante économique dominante de la ville de Charleroi s'est constituée, davantage branchée sur le commercial et les PME que sur l'industriel (J. Yernaux, 1994). Cet axe constitue un continuum de près de 5 km, dans lequel se succèdent quatre ensembles commerciaux : Charleroi-Centre, Ville 2, le parc commercial Basse-Sambre et Gilly Quatre-Bras (Fig. 1).

L'article précise l'évaluation de l'impact des nouvelles structures, plus particulièrement Ville 2 sur Charleroi-Centre et sur Gilly Quatre-Bras et la vérification de la pertinence des deux propositions suivantes :

1. l'axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras = un seul et même pôle;
2. l'axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras = un pôle «grand régional».

## I. IMPACT DU CENTRE COMMERCIAL VILLE 2

Afin de déterminer l'ampleur de l'impact du centre commercial Ville 2 sur le commerce de Charleroi-Centre et de Gilly Quatre-Bras, les points suivants seront envisagés:

- estimer d'abord l'évasion du pouvoir d'achat qui s'est opérée dans ces deux nœuds;
- tracer ensuite l'évolution globale des deux zones de chalandise;
- s'interroger enfin sur le phénomène de délocalisation éventuelle des activités commerciales.

## A. Calcul de l'évasion du pouvoir d'achat

### 1. Revenu des communes des zones de chalandise de Charleroi-Centre et de Gilly Quatre-Bras

Une zone de chalandise constitue l'espace où se recrute l'essentiel de la clientèle d'un nœud commerçant. Les zones de chalandise des nœuds Charleroi-Centre, Gilly Quatre-Bras et Ville 2 ont été délimitées sur base d'une enquête effectuée simultanément durant les mois de mai et de juin 1996 auprès de la clientèle de chaque nœud.

Afin de calculer la masse monétaire, associable à ces zones de chalandise, il a été fait appel aux statistiques financières de PINS (1996). Ces statistiques fournissent le revenu total net imposable par commune, remis à jour annuellement.

Comme il s'agit du revenu net imposable, il serait prudent d'en retirer au minimum 25 %, correspondant aux impôts et à l'épargne. Par contre, il faudrait y ajouter les revenus non déclarés, c'est-à-dire ceux du travail en « noir », les allocations familiales, le revenu mobilier, ..., soit approximativement 30 % des revenus déclarés (N. Jourdan, J.-M. Halleux, 1995). Ces retraits et ces ajouts représentant des valeurs largement équivalentes, il n'est pas illégitime de conserver le revenu total net imposable comme revenu moyen statistique.

Si l'on additionne les revenus des communes de chacune des zones de chalandise des deux nœuds, on obtient un potentiel total de dépenses privées de :

165,2 milliards BEF pour la zone de chalandise de Charleroi-Centre,

97,5 milliards BEF pour la zone de chalandise de Gilly Quatre-Bras.

### 2. Part du budget des ménages affectée à la distribution

La part des revenus affectée à la distribution est calculée sur base de l'enquête INS sur le budget des ménages menée en 1987 et 1988. Ces données sont des valeurs moyennes pour l'ensemble de la Wallonie.

Tableau 1

#### Part du budget des ménages affectée à la distribution (en %)

Alimentation	19,97
Habillement et chaussures	7,68
Equiperment de la maison	7,06
Culture et loisirs (sauf services)	4,14
Autres biens et services (coiffeur, voyages,...)	4,48
HORECA (sauf hôtels)	4,39
<b>Total</b>	<b>47,72</b>

Source : INS, 1988, Enquête sur les budgets des ménages.

Selon cette répartition, les masses monétaires affectées à la distribution dans les zones de chalandise de Charleroi-Centre et de Gilly Quatre-Bras valent respectivement :

165,2 milliards BEF x 47,72 % = **78,8 milliards BEF**;

97,5 milliards BEF x 47,72 % = **46,5 milliards BEF**.

Naturellement, la totalité de ces sommes n'est pas dépensée uniquement à Charleroi-Centre et à Gilly Quatre-Bras, un pourcentage important pouvant être dépensé dans d'autres pôles commerciaux inclus dans les zones de chalandise, ou même en dehors de celles-ci. Dans le cache de cet article, c'est à la partie de cette « évansion » captée par Ville 2 qu'il s'agit de s'intéresser.

### 3. Calcul des pertes encourues par les nodules Charleroi-Centre et Gilly Quatre-Bras

Si, parmi les clients interrogés à Ville 2, on distingue ceux qui proviennent de sections ou de communes qui font partie des **trois** zones de chalandise - Ville 2, Charleroi-Centre et Gilly Quatre-Bras -, on constate qu'ils représentent **70 %** des répondants.

Si, en second lieu, on distingue parmi les clients de Ville 2, ceux qui proviennent de sections ou communes qui ne font partie que des **deux** zones de chalandise de Ville 2 et de Charleroi-Centre, on constate qu'ils représentent **23 %** des répondants.

On constate, par ailleurs, qu'**aucune** commune ou section ne fait partie uniquement des deux zones de chalandise de Ville 2 et de Gilly Quatre-Bras.

On sait, d'autre part, qu'en 1995, le chiffre d'affaires du Centre commercial Ville 2 était de **2,8 milliards BEF** (Fiche d'identité du Centre commercial ville 2, 1996). On peut donc estimer que **70 %** de ce chiffre d'affaires, soit **1,960 milliards BEF**, proviennent des zones de chalandise cumulées de Charleroi-Centre et de Gilly Quatre-Bras. Ce montant équivaut à **1,56 %** des **125,3**

**milliards BEF** qui représentent le cumul des masses monétaires affectées à la distribution dans les deux zones de chalandise (voir supra).

Si l'on prend en considération les **23 %** de clients de Ville 2 provenant de Charleroi-Centre, on peut estimer que ceux-ci contribuent pour **0,644 milliard BEF** au chiffre d'affaires de Ville 2. Ce montant équivaut à **0,82 %** des **78,8 milliards BEF** consacrés à la distribution dans la zone de chalandise de Charleroi-Centre. On peut donc dire que la création de Ville 2 a entraîné, pour Charleroi-Centre, une perte de **2,38 %** du chiffre d'affaires (**1,56 % + 0,82 %**). En ce qui concerne Gilly Quatre-Bras, cet impact ne fut que de **1,56 %**.

On ne peut donc pas considérer que l'implantation de Ville 2 fut réellement néfaste pour la fonction commerciale de Charleroi-Centre et de Gilly Quatre-Bras.

### B. Evolution des zones de chalandise de 1984 à 1996

Les zones de chalandise de Charleroi-Centre et de Gilly Quatre-Bras délimitées en 1984 par A. Gillet étaient cantonnées à l'arrondissement de Charleroi. C'est pourquoi, et bien que cette option n'ait pas été adoptée dans l'étude (voir supra), il sera nécessaire de limiter l'analyse de l'évolution des deux zones de chalandise au seul arrondissement de Charleroi.

Malgré son caractère partiel, cette analyse ne manquera cependant pas d'éclairer les changements que ces zones auraient pu subir depuis l'ouverture du centre commercial Ville 2 en mars 1990.

Si l'on utilise le nombre total des habitants dans la zone de chalandise en 1984 et en 1997 comme indicateur principal d'évolution, il faut s'assurer avant tout qu'une augmentation ou qu'une diminution de la clientèle n'est pas imputable à une évolution globale de même sens que l'ensemble des résidents de l'arrondissement de Charleroi.

**Tableau 2**  
**Evolution du nombre de résidents dans l'arrondissement de Charleroi**

	Population arrondissement de Charleroi
1984	435 226
1995	427 751
Solde	-7475 ou -1,7 %

Source : INS, Population du Registre national.

On peut constater que l'évolution de la population de l'arrondissement de Charleroi n'est pas en mesure

d'influencer de manière significative l'évolution du recrutement des zones de chalandise.

**Tableau 3**  
**Evolution de l'importance du recrutement potentiel**  
**des nodules Charleroi-Centre et Gilly Quatre-Bras dans l'arrondissement de Charleroi**

	Charleroi-Centre	Gilly Quatre-Bras
1984	389 101	320 664
1997	387 644	275 179
Solde	-1457 ou -0,4 %	-45 485 ou -14,2 %

Source : INS, ibidem; P. Schleiper, 1997.

A l'intérieur de l'arrondissement de Charleroi, seul le recrutement du nodule Gilly Quatre-Bras a diminué de façon significative.

Mais peut-on affirmer que cela est dû uniquement à la présence du Centre commercial Ville 2 ? Pour répondre de manière précise à cette question, des enquêtes auraient dû être menées à domicile afin de connaître les causes de cette baisse de fréquentation. Il faut signaler, par ailleurs, qu'en retraçant l'évolution des structures commerciales de Charleroi-Centre et de Gilly Quatre-Bras, a été émise l'hypothèse que le commencement du « déclin » de la fonction commerciale à Charleroi-Centre et à Gilly Quatre-Bras devait dater d'avant la création de Ville 2. D'autre part, les pôles périphériques traditionnels tels que Gilly sont devenus pour la plupart obsolètes, en raison notamment de disponibilités foncières insuffisantes pour développer facilement les techniques nouvelles de distribution (J.-M. Halleux, 1995).

### C. Changements de localisation commerciale

D'après la Manager du Centre commercial Ville 2, seul l'établissement Belgique-Loisirs aurait quitté l'hypercentre de Charleroi pour s'installer à Ville 2. Le C&A et Christiaensen, anciennement installés à Gilly, ont, pour leur part, trouvé préférable de s'installer dans le centre commercial, garant d'un meilleur avenir. Pour le dernier cité, la réussite n'a malheureusement pas été au rendez-vous.

Il est certain que Belgique-Loisirs et C&A sont des éléments attractifs pour n'importe quel ensemble commercial. Cependant, leur délocalisation serait plutôt la conséquence que la cause du déclin commercial éventuel d/ leur lieu d'origine.

Il faut par ailleurs remarquer que les mouvements engendrés par Ville 2 sont plus complexes qu'il n'y paraît. La plupart des chausseurs, par exemple, ont une double implantation : Charleroi-Centre et Ville 2. C'est également le cas pour les enseignes nationales et internationales, certaines d'entre elles étant parfois localisées dans les trois ensembles commerciaux. D'autres

se sont installées au centre commercial avant de s'implanter ailleurs dans la région. Enfin, l'offre commerciale de Ville 2 est complétée par plusieurs indépendants qu'on ne peut trouver qu'en ce lieu ou qui possèdent des implantations ailleurs qu'à Charleroi-Centre ou Gilly Quatre-Bras.

Bref, le Centre commercial Ville 2 ne semble pas avoir modifié de façon directe la structure commerciale des nodules Charleroi-Centre et Gilly Quatre-Bras. Il est vrai que le centre commercial et l'hypercentre sont deux localisations idéales. Il est donc normal que, par le truchement de dédoublements, on retrouve dans ces deux endroits les grandes enseignes régionales, nationales et internationales.

### D. Impact : négatif ou positif ?

Que ce soit le calcul de l'évasion du pouvoir d'achat, l'évolution du recrutement ou les modifications d'implantations commerciales, aucun de ces trois éléments ne permet d'affirmer que le Centre commercial Ville 2 a eu un impact négatif sur les commerces de Charleroi-Centre et de Gilly Quatre-Bras.

On est au contraire enclin à se demander s'il n'aurait pas plutôt eu un impact positif. Certains développements qui suivent permettront de répondre à cette question. En tout état de cause, il est important de noter que, grâce au nodule Ville 2, auquel on peut adjoindre le nodule Basse Sambre, l'axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras s'est enrichi d'un apport net de 112 commerces de détail.

## II. LE POLE CHARLEROI-CENTRE - GILLY QUATRE-BRAS

Eu égard au rayonnement commercial que Charleroi ambitionne d'assurer :

- l'axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras constitue-t-il un seul et même pôle ?
- s'agit-il d'un pôle grand régional ?

De nouveaux éléments d'analyse sont apportés pour répondre à ces deux questions.

### A. L'axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras constitue-t-il un seul et même pôle ?

#### 1. Approche morphologique

Le continuum commercial de près de 5 km formé par les quatre nodules commerciaux Charleroi-Centre, Ville 2, le parc commercial Basse Sambre et Gilly Quatre-Bras permet de donner une première réponse affirmative à cette question.

Cependant, bien que très proches les uns des autres, ces nodules affichent des caractéristiques et des fonctionnements différents.

La seule vérification morphologique ne suffit donc pas et c'est à la condition qu'ils présentent des caractéristiques fonctionnelles identiques que l'on pourra établir que les ensembles commerciaux de l'axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras constituent un seul et même pôle.

#### 2. Analyse des zones de chalandise

Les zones de chalandise des nodules Charleroi-Centre, Ville 2, Basse Sambre et Gilly Quatre-Bras présentent des caractéristiques fonctionnelles identiques. En effet, on peut mettre en évidence la superposition d'une partie du recrutement de chaque nodule.

Bien que cela induise une concurrence incontestable, celle-ci est nécessaire pour l'équilibre commercial et n'empêche pas que les quatre nodules « fonctionnent » de manière

identique sous l'aspect de leur attractivité, voire en se renforçant mutuellement.

#### 3. Echange de clientèle entre les nodules

Ce renforcement est mis en évidence par les échanges de clientèle que révèlent les enquêtes effectuées dans les quatre nodules. Ces échanges font l'objet, ci-après, de présentations qui seront quelque peu différentes selon qu'il s'agit des nodules Charleroi-Centre, Ville 2 et Gilly Quatre-Bras, d'une part, et du nodule Basse Sambre, d'autre part.

Dans les trois premiers nodules, pour identifier les échanges entre le lieu d'enquête, par exemple Ville 2 et Charleroi-Centre ou Gilly Quatre-Bras, on s'est basé sur la part relative des répondants de Ville 2 qui disaient fréquenter également Charleroi-Centre ou Gilly Quatre-Bras afin d'y effectuer des achats.

Au nodule Basse-Sambre, il était simplement demandé aux clients interrogés de donner leur préférence entre Charleroi-Centre, Ville 2 et Gilly Quatre-Bras, quand ils devaient faire d'autres achats que ceux qui les amenaient au nodule Basse Sambre. La possibilité qu'un répondant n'ait aucune préférence a aussi été prise en considération. Ce deuxième questionnaire, à la différence du premier, ne permet de distinguer les échanges de clientèle que dans un sens : du nodule Basse Sambre vers les autres nodules.

Cette différence dans les méthodologies d'enquête n'empêche cependant pas que les résultats puissent être exploités dans le même sens.

**Tableau 4**  
**Parts relatives (%) de l'échange de clientèle**  
**entre les nodules Charleroi-Centre, Ville 2 et Gilly Quatre-Bras**

	Enquête à Charleroi	Enquête à Ville 2	Enquête à Gilly
Achats à Charleroi		57,2	27,6
Achats à Ville 2	54,2		12
Achats à Gilly	5,4	6,3	
Achats à Charleroi et à Ville 2			43,8
Achats à Charleroi et à Gilly		24	
Achats à Ville 2 et à Gilly	21,2		
Achats ni à Charleroi, ni à Ville 2			16,7
Achats ni à Charleroi, ni à Gilly		12,5	
Achats ni à Ville 2, ni à Gilly	19,2		
<b>TOTAL</b>	100	100	100

Source : P. Schleiper, 1997.

Au regard des trois dernières lignes du tableau 4, on constate rapidement que, quel que soit le lieu d'enquête, plus de 80 % des personnes interrogées affirment fréquenter les autres nodules de l'axe pour effectuer leurs achats.

Il est donc bien évident que ces ensembles commerciaux se renforcent mutuellement, ce qui contribue à leur donner une unité fonctionnelle. Il faut noter cependant que Gilly Quatre-Bras semble occuper une position périphérique.

**Tableau 5**

**Préférence des répondants du nodule Basse Sambre par rapport au choix d'un autre lieu d'achat**

Charleroi -Centre	Ville 2	Gilly Quatre-Bras	Dans deux ou trois de ces nodules	Dans aucun de ces nodules	TOTAL
17,5 %	24%	26,3 %	9.9 %	22,2 %	100 %

Source : P. Schleiper, 1997.

77,8 % des personnes interrogées - proportion très proche des 80 % mis en évidence dans le tableau précédent - ont répondu qu'ils effectuaient d'autres achats dans au moins un des trois autres nodules de l'axe.

Une certaine préférence semble les porter vers Ville 2 et Gilly Quatre-Bras, ce qui est tout à fait compréhensible en fonction de la situation géographique du nodule Basse Sambre, du caractère complémentaire de ses commerces par rapport à ceux de Ville 2 et de l'origine de sa clientèle qui provient pour l'essentiel de la section de Gilly.

Le lien entre les différents ensembles commerciaux est, une nouvelle fois, clairement démontré.

On peut donc conclure qu'à l'unité morphologique de l'axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras s'ajoute une unité fonctionnelle qui, davantage que la première, nous permet de répondre par l'affirmative à la question : *l'axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras constitue-t-il un seul et même pôle ?*

Par ailleurs, malgré le risque de déclin commercial de Charleroi-Centre et de Gilly Quatre-Bras, existe une possibilité de leur « redonner vie », incarnée par des aménagements tels que le centre commercial Ville 2 et le parc Basse Sambre, ces derniers faisant bénéficier Charleroi-Centre et Gilly Quatre-Bras de leur importante attractivité. Néanmoins, pour que ces efforts ne s'avèrent pas inutiles, il serait nécessaire d'entreprendre une restructuration importante de la fonction commerciale de Charleroi-Centre et de Gilly Quatre-Bras.

**B. L'axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras est-il un pôle grand régional ?**

Si l'on se réfère à l'espace Ans-Aller-Rocourt défini par J.-M. Halleux comme un pôle « grand régional » cb l'agglomération liégeoise (J.-M. Halleux, 1993), il faut pouvoir identifier des caractéristiques identiques dans l'axe

Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras pour que celui-ci soit également considéré comme un pôle grand régional. Ces caractéristiques sont :

- essentiellement, une aire de chalandise potentielle considérable (de 300 000 à 600 000 personnes dans l'isochrone de 15 minutes-voiture et selon le type d'achat effectué);
- des disponibilités foncières permettant l'implantation de vastes points de vente (à Rocourt, c'est l'hypermarché CORA installé depuis 1972, qui joue un rôle dynamique des plus importants pour l'ensemble du pôle);
- enfin, une accessibilité macrogéographique notamment grâce à des contournements routiers et autoroutiers.

Grâce à la mobilité de la clientèle, le recrutement potentiel maximal du pôle Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras s'apparente à l'ensemble de la zone de chalandise du nodule Ville 2, soit un rayonnement sur un peu plus de 600 000 personnes.

Ce rayonnement a été rendu possible grâce à la réhabilitation d'anciennes friches industrielles telles que le charbonnage du Mambourg et les forges de Gilly. Les disponibilités foncières capables d'accueillir des aménagements commerciaux d'envergure - Ville 2 et le parc commercial Basse Sambre - ont complété l'offre commerciale déjà importante de Charleroi-Centre et de Gilly Quatre-Bras pour former, avec un total de 1 466 commerces (132 472 m<sup>2</sup>), le pôle commercial le plus important de l'arrondissement de Charleroi, voire de l'ouest de la Wallonie. Il faut noter en outre que ces anciennes friches industrielles sont également, par l'intermédiaire des Zones d'Activités en Milieu Intégré, le lieu d'implantation de PME dynamiques et de services publics de qualité (Métro, Poste, Résonance Magnétique Nucléaire).

Ce développement remarquable n'aurait évidemment pu être imaginé sans une accessibilité excellente. La dorsale

de l'axe est en effet constituée par une voie express, la route de la Basse Sambre, qui le relie, vers l'est, au R3, au bassin industriel de la Basse Sambre et à Namur et, vers l'ouest, à la petite ceinture (R9) où s'accroche tout un réseau de routes nationales importantes, et vers le nord à l'E42, l'A54 et l'E19 qui s'ouvre sur le Brabant wallon et Bruxelles.

En plus d'une bonne accessibilité routière, les nodules Charleroi-Centre, Ville 2, Basse Sambre et Gilly Quatre-Bras sont desservis par les transports en commun et notamment le métro dont la branche est-ouest qui va de Gilly jusqu'à Anderlues.

Cependant, une très bonne accessibilité peut parfois s'avérer être un inconvénient. En effet, si l'on se réfère à la thèse annexe d'A. Prick (1996), un pôle dont l'équipement est peu spécialisé et qui affiche une faible vitalité verra fuir sa clientèle vers d'autres pôles plus dynamiques, et ce d'autant plus facilement que son accessibilité est bonne. On ne peut s'empêcher de penser que le nodule Gilly Quatre-Bras court ce danger s'il n'adopte pas rapidement une stratégie commerciale spécifique.

Ceci dit, il n'en reste pas moins vrai que les quatre nodules répartis le long de l'axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras rassemblent toutes les conditions pour constituer un pôle commercial **grand régional**.

## CONCLUSION

Grâce à la mise en valeur de friches industrielles importantes et à des travaux routiers de grande envergure, l'axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras a constitué une excellente structure d'accueil pour l'implantation d'un pôle commercial grand régional fort d'un continuum de 1 466 commerces dont le rayonnement peut atteindre 600 000 consommateurs. Il s'inscrivait de la sorte dans les perspectives tracées dès 1971 qui prévoyaient l'élargissement du Centre-Ville et son affectation à des activités tertiaires jusqu'aux Quatre-Bras de Gilly.

Contrairement à ce que l'on pourrait craindre, les nodules constituant ce pôle ne semblent pas être soumis à une concurrence autodestructrice. En effet, l'implantation des nodules Ville 2 et Basse Sambre entre les deux nodules préexistants que sont Charleroi-Centre et Gilly Quatre-Bras a constitué un apport net de plus de 100 commerces nouveaux. En outre, une véritable complémentarité s'installe entre ces nodules comme l'atteste l'important échange de clientèle dont ils bénéficient.

Cette complémentarité pourrait être renforcée par des stratégies commerciales dynamiques qui, à leur tour, devraient reposer sur des politiques d'aménagement du territoire et de rénovation urbaine susceptibles d'assurer à long terme la revitalisation économique et résidentielle de l'ensemble de cette zone irriguée par l'axe Charleroi-Centre - Gilly Quatre-Bras et ses prolongements.

De telles politiques ne pourront cependant être menées sans la collaboration d'acteurs publics et privés confiants dans l'avenir de ce pôle grand régional.

## NOTE

L'article résume certains points d'un mémoire défendu à l'Université de Liège pour l'obtention du grade de licencié en Sciences géographiques, option Géographie économique, et réalisé sous la conduite de Madame B. Mérenne-Schoumaker à qui nous adressons nos plus vifs remerciements pour les nombreux conseils et la disponibilité dont nous avons pu bénéficier.

## BIBLIOGRAPHIE

- DE BRUYCKER C., 1997. *Manager du Centre Commercial Ville 2. Fiche signalétique du Centre Commercial Ville 2.*
- GILLET A., 1984. *Complémentarité ou concurrence. Exemple de deux pôles commerçants Charleroi et Gilly.* Mémoire de licence en sciences géographiques, Université de Liège, inédit.
- HALLEUX J.-M. avec la collaboration de BLANCHET B. et DERWAELE F. (sous la direction de MERENNE-SCHOUMAKER B.), 1995. *Traitement de la banque de données des pôles périphériques commerciaux des agglomérations belges.* SEGEFA, Liège.
- HALLEUX J.-M., 1993. *Le commerce à Liège et à Leeds: les pôles périphériques traditionnels.* Mémoire de licence en sciences géographiques, Université de Liège, inédit.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, 1996. *Statistique fiscale des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des non-résidents.* Statistiques financières, numéro 69.
- JOURDAN N. et HALLEUX J.-M., 1995. *Etude de l'opportunité de la création d'un projet commercial sur*



*le site des Grands Prés à Mons et son impact sur le commerce montois*, SEGEFA, Liège.

YERNAUX J., 1994. *Schéma de structure de Charleroi, deuxième partie : Options.*

PRICK A., 1996. *Le développement inégal des pôles commerciaux périphériques de l'agglomération liégeoise est influencé par l'accessibilité de ces pôles, le volume et la richesse de la population habitant dans leurs zones de chalandise.* Thèse annexe en sciences géographiques, Université de Liège, inédit.

YERNAUX J., 1994. *Schéma de structure de Charleroi, première partie : Situation existante.*

Adresse de l'auteur :  
Pascal SCHLEIPER  
Rue de la Chaussée 3  
B - 6240 Farciennes